



Agent · e de développement social
Service des Loisirs et Services communautaires
STATUT TEMPORAIRE D'UN AN – REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ
Date limite : 17 avril 2026

Venez relever les défis de demain en participant à la création d'une organisation dédiée à l'amélioration du bien-être de sa communauté.

À propos de nous

La Ville de Pincourt est située sur l'île Perrot, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de la Ville de Montréal. D'une superficie de 7 kilomètres carrés, elle compte plus de quinze mille citoyens, principalement de jeunes familles. Conséquemment, beaucoup d'activités, d'événements et de nouveaux projets stimulants sont constamment en cours, rendant ainsi le travail des employés diversifié et motivant.

Votre expertise

Relevant du directeur du Service des loisirs et services communautaires, l'agent · e de développement social et communautaire aura, entre autres, les responsabilités suivantes :

- ➔ Accompagner les organismes sociocommunautaires, les citoyens ou les partenaires dans la réalisation de leurs projets ;
- ➔ Coordonner et animer les rencontres du comité interculturel et des comités de suivi des plans d'action en développement social et à l'égard des personnes handicapées ;
- ➔ Entretenir et maintenir des contacts étroits avec le milieu afin d'être à l'affût des courants ;
- ➔ Appliquer les démarches prévues au plan d'action en développement social 2026-2029 de la Ville de Pincourt, ainsi que le plan d'action 2025-2027 à l'égard des personnes handicapées ;
- ➔ Représenter la Ville dans différents contextes, et auprès de différents organismes et paliers gouvernementaux ;
- ➔ Assister son supérieur immédiat dans le processus de planification, d'organisation, d'évaluation et d'amélioration des programmes ;
- ➔ Élaborer, coordonner et réaliser des projets en concertation, en collaboration ou en partenariat avec les acteurs du milieu ;
- ➔ Participer à des comités et des tables de concertations, selon les besoins et les projets ;
- ➔ Accomplir toute autre tâche connexe à la demande du supérieur.



Qualifications et exigences requises

- Détenir un diplôme d'études collégiales en travail social, en loisirs ou autres domaines pertinents ;
- Un an d'expérience pertinente, de préférence en milieu municipal ;
- Connaissances en gestion de projets, en coordination et animation ;
- Aisance à interagir avec de nombreux intervenants et différents types de personnalité ;
- Disponibilité occasionnelle en soirée ou fins de semaine pour des rencontres ou événements ;
- Excellente maîtrise du français et anglais tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Connaissance des acteurs locaux du développement social ;
- Connaissance approfondie de la suite Microsoft Office.

Aptitudes et compétences recherchées

- Discernement et bonne capacité d'analyse ;
- Esprit créatif et innovateur ;
- Excellentes aptitudes en communication ;
- Capacité à gérer simultanément plusieurs dossiers et à établir les priorités ;
- Faire preuve de rigueur, d'autonomie, de leadership et d'entregent.

Conditions de travail

Les conditions de travail du poste sont celles prévues à la convention collective des cols blancs.

La Ville de Pincourt offre une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels.

Date d'entrée en fonction : 18 mai 2026.

Horaire de travail : lundi au jeudi de 8 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h. Prévoir une rencontre de soir par mois, ainsi que trois à quatre événements dans l'année, la fin de semaine.

Lieu de travail situé à l'Omni-Centre, au 375 boulevard Cardinal-Léger.

Télétravail : hybride selon la politique de télétravail en vigueur.

Stationnement : gratuit pour vélo et/ou voiture.

Participez au futur !

Envoyez-nous votre candidature **au plus tard, le 17 avril 2026**, à l'adresse courriel suivante :

rh-hr@villepincourt.qc.ca.

Seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection recevront une communication. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des vérifications pré emploi.

La Ville de Pincourt souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

